

Collectif citoyen Lurs
collectifcitoyenlurs@gmail.com

Lurs le 28 novembre 2023,

à Mme la Sous Préfète Marie-Paule Demiguel,
FORCALQUIER

Objet : « concertation citoyenne » sur les ZADER
information sur un projet de parc photovoltaïque

Madame la sous-préfète,

Nous pensons opportun d'attirer votre attention sur la façon dont la commune de Lurs a consulté sa population sur les zones d'accélération des énergies renouvelables et dont elle l'a informée du projet de parc photovoltaïque des Pierras.

Sur la question des ZADER, objet d'une information officielle aux mairies du département avant l'été, une partie des lursiens n'ont reçu dans leur boîtes que le vendredi 24 ou le samedi 25 novembre un courrier les informant des deux zones proposées (comportant une erreur de surface), et indiquant qu'était mis à leur disposition en mairie, aux heures d'ouverture au public un « registre d'observations et de doléances » du 17 au 29 novembre 2023 (soit 4 matinées au total).

Pour être totalement complets l'ouverture du registre a fait l'objet d'une information sur l'application « panneau pocket » et sur le site officiel de la commune à compter du vendredi soir 17 novembre. Une affichette a été apposée sur le panneau officiel le 21 novembre.

Nous sommes au regret de constater qu'il n'y a pas eu « concertation du public » au sens de la loi du 10 mars 2023, puisque la plupart des lursiens n'ont été informés des zones d'accélération proposées et de l'ouverture d'un registre qu'à compter du 24 novembre, soit 6 jours avant sa clôture, ce qui ne représente qu'une matinée de réception en mairie.

Et que nous regrettons également l'absence d'accessibilité adaptée aux personnes travaillant à ces horaires ou aux lursiens absents qui ne pourront pas inscrire leur voix au registre, faute de communication demandée à plusieurs reprises par voie numérique comme cela se fait dans les communes voisines.

Pour ce qui est du projet de parc photovoltaïque des Pierras, présenté au guichet unique de votre sous-préfecture au mois de juin, il y a été fait référence dans la deuxième partie de la lettre du 24 ou 25 novembre. Pour contester la nécessité d'un débat public et la communication du dossier demandées à plusieurs reprises, la commune a précisé : « A ce stade, la diffusion de rapports non encore validés n'apporterait que plus de confusion dans un débat qui a besoin d'objectivité et de sérénité », mettant ainsi en cause la capacité des citoyens à utiliser les informations pour se former une opinion éclairée.

L'association Amilure s'est vu également refuser toute information malgré une demande expresse, envoyée en septembre 2023.

Les nombreuses demandes de rencontres avec les élus à ce sujet ces derniers jours n'ont pas reçu de réponse et l'unique rdv accordé il y a de cela trois semaines a malheureusement été annulé ce dimanche 26 novembre.

Le résultat de ce manque de transparence est malheureusement une défiance d'une partie de la population à l'égard de ses élus et de leur conception de l'intérêt commun. Nous le regrettons vivement.

Les quelques éléments lacunaires qui nous sont donnés par le courrier de la mairie, en réaction à la vive insatisfaction des dernières semaines, sur l'intérêt du projet sont de nature à nous inquiéter plus qu'à nous rassurer.

Par ailleurs, l'urgence climatique invite les mairies et ses habitants à mettre en place une politique ambitieuse, novatrice, dans une volonté de répondre à la demande en énergie.

Nous souhaitons pouvoir contribuer à la réflexion d'une potentielle « autonomie » comme elle est réalisée dans de nombreuses communes qui ont choisi cette alternative : des panneaux photovoltaïques sur zone anthropisées, des panneaux en toiture, notamment sur les bâtiments publics pour produire l'énergie nécessaire à leur consommation, (un surplus non consommé pouvant être revendu avec une redistribution des bénéfices à la population).

Aussi nous aimerions comprendre l'argument financier au regard des budgets de la commune, (Lurs est un village bien doté) quant à ce projet de destruction d'une

biodiversité impérieuse à protéger en l'état et d'un paysage remarquable et renommé qui fait de ce village un des plus attractifs du territoire durant la saison touristique.

Nous tenions à vous informer de la situation.

Nous vous remercions de l'attention que vous ne manquerez pas de porter à ces observations et vous prions d'agréer, madame la sous-préfète, l'expression de nos respectueuses salutations.

Les membres du Collectif citoyen LURS

Dominique Jaubert

Laura Devoitin

Olivier Vauquelin

Paul Hamot

Céline Thévenot

Sophie Duguay

Richard Fay

Monique Clapier

Marc Adrien

Valérie Deschênes

Céline Laurens

Marjorie Soucieux

Robert Savouillan

Anne-Marie Savouillan

Isam Izumi

Claude Laurent

Sebastien Barles

Hélène Caillé

Camille Guénot

Mathias Grandis

Dominique Grisolle

François Grisolle

Josiane Cavalier

Bertrand Cavalier

Richard Lafond

Martine Monod

Alain Jean

Michel Olleon

Angelika Hebben

Anne Lafond

Lili Cézanne

Jean-Claude Piriou

Juliette Penblanc

Hugues Breton

Jacques Jaubert